

Société d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
inscrite auprès de l'Ordre des
Experts Comptables de la région
parisienne et à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
Comptes de Versailles

S N F S
SYNDICAT NATIONAL
DES FABRICANTS DE SUCRE
DE FRANCE
25, Place de la Madeleine
❖❖❖
75 008 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Groupe SNR

163-165 av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Tél : 01 55 61 94 20

Fax : 01 55 61 91 48

contact@groupe-snr.com

www.groupe-snr.com

Sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023



RSM Partenaires

SYNDICAT NATIONAL DES FABRICANTS DE SUCRE DE FRANCE

« SNFS »

Aux membres,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du S N F S, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière adressés aux membres. Nous portons à votre connaissance que pour des raisons pratiques, le conseil d'administration d'arrêté des comptes et l'assemblée générale d'approbation desdits comptes, se tiennent avec un délai inférieur à quinze jours.

V - RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



VI – RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

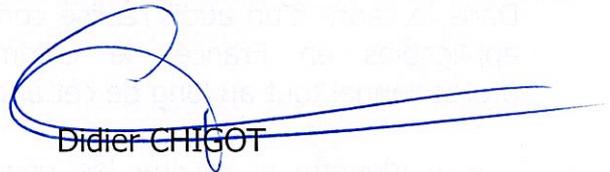
continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 22 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

SNR AUDIT



Didier CHIGOT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	6 031 500		6 031 500	6 031 500		
	Constructions	2 681 679	295 353	2 386 326	2 493 594	107 268	4.30
	Installations techniques Matériel et outillage	85 712	77 590	8 121	16 283	8 162	50.12
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	13 847		13 847	44 642	30 795	68.98	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	34 012	6 563	27 449	158 979	131 529	82.73	
Total I	8 846 750	379 506	8 467 243	8 744 998	277 754	3.18	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	102 087		102 087	165 242	63 156	38.22
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	306 892		306 892	215 925	90 967	42.13
	Valeurs mobilières de placement	2 178		2 178	2 178		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	2 168 584		2 168 584	2 771 800	603 217	21.76
Charges constatées d'avance (2)	33 884		33 884	21 010	12 874	61.28	
Total II	2 613 625		2 613 625	3 176 157	562 531	17.71	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 460 375	379 506	11 080 868	11 921 154	840 286	7.05	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	23 487 825		23 487 825			
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	12 400 860		11 289 203		1 111 657	9.85	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	747 417		1 111 657		364 240	32.77	
Situation nette (sous total)	10 339 548		11 086 965		747 417	6.74	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	10 339 548		11 086 965		747 417	6.74	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques			2 060	2 060	100.00	
	Provisions pour charges	276 092		274 327	1 765	0.64	
	Total III	276 092		276 387	295	0.11	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			423	423	100.00	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	121 999		172 250	50 251	29.17	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	320 833		340 086	19 253	5.66	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	22 397		38 575	16 178	41.94	
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance			6 468	6 468	100.00		
Total IV	465 229		557 802	92 574	16.60		
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 080 868		11 921 154	840 286	7.05		

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	274 647	236 168	38 480	16.29
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 292 466	934 530	357 936	38.30
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 060		2 060	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	40	4 361	4 321	99.08
Total I	1 569 213	1 175 059	394 154	33.54
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	710 764	605 006	105 758	17.48
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	111 274	154 590	43 316	28.02
Salaires et traitements	936 326	910 130	26 195	2.88
Charges sociales	463 040	464 669	1 628	0.35
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	117 153	121 390	4 238	3.49
Dotations aux provisions	8 328	13 876	5 548	39.98
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	6 346		6 346	
Total II	2 353 231	2 269 661	83 570	3.68
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	784 018	1 094 602	310 584	28.37

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	42 317	3 713	38 604	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	42 317	3 713	38 604	NS
Charges financières				
<input type="radio"/> Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	42 317	3 713	38 604	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	741 701	1 090 889	349 188	32.01
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	25 872		25 872	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	25 872		25 872	
Charges exceptionnelles				
<input type="radio"/> Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	25 872		25 872	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	31 588	20 768	10 820	52.10
Total des produits (I+III+V)	1 637 402	1 178 772	458 630	38.91
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 384 819	2 290 429	94 390	4.12
5. EXCEDENT OU DEFICIT	747 417	1 111 657	364 240	32.77

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	6 031 500		
Constructions sur sol propre	2 681 679		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	83 989		1 723
TOTAL	8 797 168		1 723
Autres participations	44 642		
Autres titres immobilisés	7 620		
Prêts, autres immobilisations financières	151 359		7 656
TOTAL	203 620		7 656
TOTAL GENERAL	9 000 788		9 378

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			6 031 500	6 031 500
Constructions sur sol propre			2 681 679	2 681 679
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			85 712	85 712
TOTAL			8 798 891	8 798 891
Autres participations		30 795	13 847	13 847
Autres titres immobilisés			7 620	7 620
Prêts, autres immobilisations financières		132 622	26 392	26 392
TOTAL		163 417	47 859	47 859
TOTAL GENERAL		163 417	8 846 750	8 846 750

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	188 085	107 268		295 353
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	67 706	9 885		77 590
TOTAL	255 791	117 153		372 943
TOTAL GENERAL	255 791	117 153		372 943

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	107 268				
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 885				
TOTAL	117 153				
TOTAL GENERAL	117 153				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	2 060		2 060		
Pensions et obligations similaires	274 327	1 765			276 092
TOTAL	276 387	1 765	2 060		276 092

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières		6 563			6 563
TOTAL		6 563			6 563
TOTAL GENERAL	276 387	8 328	2 060		282 655

Mont dotations et reprises d'exploitation		8 328	2 060		
--	--	-------	-------	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	13 847	13 847	
Autres immobilisations financières	34 012	34 012	
Autres créances clients	102 087	102 087	
Personnel et comptes rattachés	600	600	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 490	3 490	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 868	5 868	
Débiteurs divers	287 662	287 662	
Charges constatées d'avance	33 884	33 884	
TOTAL	481 450	481 450	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	121 999	121 999		
Personnel et comptes rattachés	135 372	135 372		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	142 692	142 692		
Impôts sur les bénéfices	31 588	31 588		
Autres impôts taxes et assimilés	11 181	11 181		
Autres dettes	22 397	22 397		
TOTAL	465 229	465 229		

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	56 430
Total	56 430

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 067
Dettes fiscales et sociales	218 806
Autres dettes	22 397
Total	329 269

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	33 884
Total	33 884

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'engagement de retraite a été établi à partir des hypothèses suivantes:

*Cadres et non cadres : âge de départ 30-62 ans

*Charges patronales cadres : 50% non cadres : 46%

*Faible turn over

*Table de mortalité : INSEE 2022

*Convention collective : sucrerie, distillerie, raffinerie de sucre

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	102 377
60 à 64 ans	1 à 5 ans	147 456
55 à 59 ans	6 à 10 ans	24 494
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		274 327

Hypothèses de calculs retenues

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social					
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	287 758	309 807	361 187	290 016	236 168
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Impôts sur les bénéfices	1 626 990-	2 625 912	3 565 181-	2 383 927-	955 623-
Participation des salariés au titre de l'exercice	19 363	13 846	3 372	32 090	20 768
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Résultat distribué	1 702 843-	2 756 920-	3 718 387-	2 494 285-	1 111 657-
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 286 478	1 562 800	992 912	1 004 519	910 130
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	805 637	932 077	1 325 287	1 310 376	464 669

Société d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
inscrite auprès de l'Ordre des
Experts Comptables de la région
parisienne et à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
Comptes de Versailles

S N F S
SYNDICAT NATIONAL
DES FABRICANTS DE SUCRE
DE FRANCE
25, Place de la Madeleine
◆◆◆
75 008 – PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions réglementées, exercice clos au 31 décembre 2023

Groupe SNR

163-165 av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Tél : 01 55 61 94 20

Fax : 01 55 61 91 48

contact@groupe-snr.com

www.groupe-snr.com



RSM Partenaires

SYNDICAT NATIONAL DES FABRICANTS DE SUCRE DE FRANCE

« SNFS »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives, à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis des conventions suivantes passée ou autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des articles L.612-5 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Conformément aux dispositions statutaires de votre syndicat, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Une convention d'occupation a été signée le 1er avril 2021 avec Cultures Sucres. Au terme de cette convention le SNFS laisse à Cultures Sucre la jouissance d'une partie des locaux, au 25 Place de la Madeleine, 75 008 PARIS, de 189,47 mètres carrés, le mobilier et le matériel nécessaire à son activité et plus largement toutes les charges collectives attachées. Au terme de cette convention, le SNFS a facturé sur l'exercice la somme de 145 547€.

Une convention d'occupation a été signée le 1er avril 2021 avec le SNPAA. Au terme de cette convention le SNFS laisse au SNPAA la jouissance d'une partie des locaux, au 25 Place de la Madeleine, 75 008 PARIS, de 100,32 mètres carrés, le mobilier et le matériel nécessaire à son activité et plus largement toutes les charges collectives attachées. Au terme de cette convention, le SNFS a facturé sur l'exercice la somme de 103 110€.

Avec le Cultures Sucre : Mise à disposition de personnes dans le cadre de la gestion administrative. Le montant de l'exercice s'élève à 39 740€.

Avec AFISUC : Convention de services : gestion administrative et frais de personnel. Produits comptabilisés à ce titre dans l'exercice 1 500€.

Neuilly sur Seine,
Le 22 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

SNR AUDIT



Didier CHIGOT